

## LES CONSEILS DE PYROVIGIL EN MATIERE DE BRULAGE LORS DU DEBROUSSAILLEMENT

En cette période propice à la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage ( OLD), PYROVIGIL vous offre quelques bons conseils pour décrypter les réglementations applicables dans le Var, afin de vous débarrasser des importants volumes de branchages sans courir aucun risque et tout en privilégiant vos relations de bon voisinage....

Pour des petits terrains ou terrains accessibles à des engins de broyage, la solution idéale consiste bien sûr à broyer sur place les végétaux coupés ou les évacuer en déchetterie.

En revanche, lorsque les terrains et pentes ne permettent aucun accès et que les surfaces traitées sont importantes ( OLD d'une maison avec zonage à 50 m = environ 1 Ha et 4 fois plus si OLD à 100 m..), l'évacuation se révèle très difficile voire impossible (10 à 30.000 m<sup>3</sup> de volume végétal à évacuer manuellement lors d'une première mise aux normes ... )

Fort de ce constat, et dans le but de néanmoins permettre la bonne réalisation des OLD, l'arrêté préfectoral du préfet du Var en date du 16 mai 2013, autorise l'incinération des végétaux secs coupés issus de travaux de débroussaillage obligatoire, sous réserve de respecter les prescriptions ci-dessous :

### PERIODES INTERDITES

Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre et éventuelles périodes additionnelles édictées par Arrêté  
Jours de vent supérieur à 40 Km/h (mais nous conseillons un maximum de 20 km/h !)  
Journées de Pic de Pollution de l'air signalées par voie de presse et préfecture

### PERIODES AUTORISEES

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre, de 8H à 16H30

**ATTENTION :** [Déclaration obligatoire en mairie \(sur imprimé n°1\) du 1<sup>ER</sup> février au 31 mars](#)



## Il y a donc 8 mois dans l'année pour brûler ses végétaux de débroussaillage, reste à s'organiser pour optimiser et sécuriser en suivant nos conseils :

- ✓ Si vous avez des voisins à proximité, rendez-leur une petite visite de courtoisie pour discuter des modalités pratiques : journées à éviter ( repas de fête ..) Confirmation la veille par sms, etc.. ( cela évite d'étendre du linge qui aura un goût fumé, mais aussi quelques dépôts de cendre blanche portés par le vent..) etc..
- ✓ Préparez des zones de brûlage de 12 mètres de diamètre sur votre terrain :
  - A une distance minimale de 5 mètres de l'aplomb des arbres
  - A plus de 20 mètres des constructions, véhicules, citernes, etc..
  - Cercle de brûlage de 2 mètres ceinturé d'une bande débroussaillée et ratisée de 5 m
- ✓ A une distance de 2/3 mètres de ces zones de brûlage vous pourrez entasser les végétaux à brûler qui seront coupés en longueur d'1,5 à 2 m et disposés dans le même sens.
- ✓ Après trois semaines, les végétaux entassés seront secs et prêts à être brûlés mais il faudra trouver une journée idéale :
  - Journée pluvieuse ou juste après période de pluie, et absence de pic de pollution prévu
  - Absence ou très peu de vent ( attention car avec seulement 20 km/h de vent, les arbres proches pourront être impactés par la radiation du feu )
  - Idéalement et par sécurité, prévoir d'être aidé par au moins un adulte. ( transformez la corvée en journée festive .. prévoyez grillades, amis, pourquoi pas vos voisins !..)
  - La veille du jour « J » : revérifiez la météo et votre matériel, prévenez les voisins ..
  - Avant d'allumer le 1<sup>er</sup> feu le jour « J », contrôlez :
    - Que la météo ne s'est pas trompée sur la force réelle du vent
    - Que tous les participants soient bien équipés : bonnes chaussures montantes et gants en cuir, vêtements épais en coton, masque et lunettes de protection contre la fumée (chaussures et vêtements synthétiques proscrits )
    - Que vous disposez des moyens d'extinction obligatoires : tuyau d'eau alimenté fonctionnel ou réserve d'au moins 400 litres avec motopompe opérationnelle et son carburant ; mais aussi que vous avez les bons outils (fourche, pelle, râteau..)
- ✓ Allumage du feu .... Pas avant 8 H :
  - Au milieu du cercle de brûlage, démarrez un feu avec du petit bois bien sec que vous aurez préparé ( cagettes, morceaux de palettes ou planches non traitées ) N'utilisez pas d'essence, d'huile, plastique ou pneus, c'est inutile, dangereux et polluant !! ...
  - Une fois le feu bien démarré, placez vous au vent pour déposer les branches à brûler sans jamais dépasser la hauteur d'un mètre ... protégez vous des fumées tourbillonnantes avec un masque, foulard coton et lunettes de protection
- ✓ Vous pouvez ensuite procéder de manière similaire pour les autres foyers et les charger alternativement afin de ne pas leur donner trop de puissance : vous apprendrez très vite à conserver vos distances !....
- ✓ Ne pas oublier que vous devez surveiller en permanence l'ensemble des foyers et être prêt à intervenir très vite pour parer à tout débordement ....
- ✓ Vers 14 h 30 : il faudra arrêter d'alimenter les feux en les « relevant » : avec la fourche, rassembler et placer au centre du foyer, les morceaux non brûlés situés en périphérie. Recommencer si nécessaire et relever avec la pelle pour faire un tas central... laisser bien brûler et attendre !
- ✓ A partir de 15H30 : procéder à l'extinction des foyers par noyages successifs en prenant soin de bien remuer avec la pelle ... Assurez-vous de l'extinction complète et arrosez à nouveau au moindre doute ..
- ✓ A partir de 16 Heures : par sécurité, recouvrez les foyers d'une couche de terre ou sable de plusieurs centimètres.
- ✓ Vers 18 heures : assurez-vous qu'il n'existe aucune reprise, particulièrement au niveau d'éventuelles racines périphériques qui peuvent se consumer longtemps
- ✓ A la nuit tombée : ultime vérification ... idéalement à refaire le lendemain matin...